

MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DES TELECOMMUNICATIONS
TLEMCEN

A
MONSIEUR

LE GERANT
BOUHAFS MOHAMMED EL AMINE

OBJET : Mise en demeure N°01.

Suite à votre absence répétitive injustifiée et le retard enregistré concernant les travaux de CANALISATION DJAMAA ESSAKHRA GHAZAOUET CMP GHAZAOUET qui vous a été confié conformément à l'ODS N°232 du 06/06/2024, vous êtes mis en demeure de redémarrer les travaux instantanément et de les finaliser sous huitaine, faute de quoi le présent ODS sera annulé et le contrat vous liant avec AT sera résilié a tort exclusif de votre part et la procédure de mise en liste noir (black-liste) sera entamé à l'encontre de votre entreprise .

LE DIRECTEUR



ALGERIE TELECOM - SPA
Direction Opérationnelle des
Télécommunications

Signé: Mr. B. ZAID

- 1 -